

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 30 septembre 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 17 septembre et le 30 septembre 2025 ;

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Cadrage préalable pour la construction du centre national de pétanque "Michel Desbois" sur la commune de Chomérac (07)
- Remplacement du télésiège du Villarais par une télécabine et aménagements associés sur les communes de Villard-Reculas et Huez (38)
- Parc agrivoltaïque sur la commune de Terjat (03)
- Poursuite de l'exploitation et extension d'une carrière de sables et graviers, sur la commune de Chuzelles (38) et mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)(38)
- Parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Saint-Sulpice (63)
- Centrale agrivoltaïque des Frênes sur la commune de Toulon-sur-Allier (03)
- Modification de la Zac de Chanqueyras sur la commune de Die (26)
- Régularisation et augmentation des prélèvements d'eau dans le milieu naturel (AEP, neige de culture, golf et espaces verts) sur la commune de Tignes (73)
- Extension du parc d'activités économiques des Jourdies et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Pierre-en-Faucigny (74)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél: mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél: 01 40 81 18 07

Mél: presse@ecologie.gouv.fr

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Vaugneray (69)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Champagne (07)
- Modification simplifiée n°1 du schéma de cohérence territoriale (Scot) de la Grande région de Grenoble (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Veyras (07)
- Modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez (42)
- Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de la communauté de communes Rhône Crussol (07)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune nouvelle de Porte-de-Savoie (73) (3e avis)
- Modification simplifiée n°2 du schéma de cohérence territoriale (Scot) Métropole Savoie (73)
- Modification n°7 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du territoire du syndicat d'urbanisme de la région de Belleville (SURB), portée par la communauté de communes Saône-Beaujolais (69)

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Jarrier (73)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chatuzange-le-Goubet (26)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html